

Guide de l'utilisateur

SONDAGE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

2002



Statistics Canada Canadä

Table des matières

1.0	Intro	duction		5
2.0	Conte	exte		7
3.0	Objec	tifs		9
4.0	Conc	epts et d	éfinitions	11
5.0	Méthe	odologie	de l'enquête	13
	5.1		de l'enquête	
	5.2	Ministè	eres et organismes participants	13
	5.3	Unités	organisationnelles	14
6.0	Colle		lonnées	
	6.1	Conce	ption du questionnaire	15
	6.2	Collect	e des données	15
7.0	Traite	ement de	s données	17
	7.1	Saisie	des données	17
	7.2	Vérifica	ation	17
	7.3	Codage	e des questions à réponses ouvertes	17
	7.4	_	tion	
	7.5		ration (ajustement pour la non-réponse)	
	7.6		ession des renseignements confidentiels	
8.0	Quali		onnées	
	8.1	Taux d	e réponses – Ministères et organismes	21
	8.2	Taux d	e réponses – Variables démographiques	23
	8.3	Erreurs	s dans l'enquête	24
9.0	Ligne	s directr	ices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion	25
	9.1		directrices pour l'arrondissement	
	9.2		directrices pour la pondération en vue de la totalisation	26
		9.2.1	Réponses aux questions avec échelle d'évaluation : pourcentage de réponses favorables	26
		9.2.2	Totalisation des réponses aux questions avec échelle d'évaluation	
		9.2.3	Pourcentage de réponse favorable : Lignes directrices pour l'évaluation	
		9.2.4	Répercussions de la suppression locale et lignes directrices pour	
			la totalisation	
		9.2.5	Résultats quantitatifs	
	9.3	Autres	types d'analyse	29
10.0		ération		
	10.1		tion de la non-réponse	
	10.2	Proced	lures de pondération	31
11.0	Ques	tionnaire		33
12.0	Clich	é d'enreg	gistrement à valeurs univariées	35

1.0 Introduction

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été réalisé par Statistique Canada en mai et juin 2002 avec la collaboration et le soutien du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le présent guide a été rédigé afin de faciliter la manipulation du fichier de microdonnées des résultats du sondage.

Toutes questions au sujet de l'ensemble de données ou de son utilisation devraient être adressées à :

Statistique Canada

Services à la clientèle Divison des enquêtes spéciales

Téléphone: (613) 951-3321 ou appelez sans frais au 1 800 461-9050

Télécopieur : (613) 951-4527 Courriel : des@statcan.ca

Secrétariat du Conseil du Trésor

David Flavell
Directeur
Politiques et planification (Ressources humaines)
Bureau de la gestion des ressources humaines
Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone: (613) 952-5389

Téléphone : (613) 952-5389 Télécopieur : (613) 954-1875

Courriel: Flavell.David@tbs-sct.gc.ca

2.0 Contexte

Le premier Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été réalisé en 1999. Près de 55 % des employés y ont participé, ce qui a permis d'obtenir des informations importantes sur la façon dont les employés perçoivent leur milieu de travail et leur emploi. Les ministères et les organismes ont ensuite lancé plusieurs initiatives pour répondre aux préoccupations liées au milieu de travail identifiées par les employés de la fonction publique dans le SAFF de 1999.

Donnant suite au SAFF de 1999, le Bureau du Conseil privé a demandé au Secrétariat du Conseil du Trésor de mener un deuxième sondage, à participation volontaire, de tous les employés de la fonction publique (ceux identifiés par la définition de la partie 1 de l'annexe 1 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, et dont l'employeur est le Secrétariat du Conseil du Trésor). Le deuxième Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux a été réalisé en mai et juin 2002. Le SAFF de 2002 reflète les efforts de plusieurs personnes oeuvrant dans bon nombre de ministères et d'organismes, et pour la première fois, de représentants des syndicats. À l'instar du SAFF de 1999, on a demandé à Statistique Canada de participer au développement du sondage et de procéder à la collecte et au traitement des données.

Le SAFF de 2002 a été conçu de façon à permettre au ministères et aux organismes de déterminer les domaines où la fonction publique performe bien et d'identifier les domaines où des améliorations sont toujours requises. En plus d'offrir aux nouveaux employés la possibilité de s'exprimer sur leur milieu de travail, le sondage permet de mesurer les changements observés depuis 1999.

Le sondage cherchait à obtenir les points de vue des employés de la fonction publique sur leur milieu de travail et sur leur degré de satisfaction globale par rapport à leur emploi. Les employés ont exprimé leurs opinions sur leur unité de travail, sur la communication avec leur superviseur, sur leurs compétences et leurs aspirations de carrière, sur les services à la clientèle et sur les relations patronales-syndicales. Des renseignements généraux tels que l'âge, le sexe, les années de services et la province de travail ont été compilées, et des questions ont été posées sur des thèmes précis tels que l'équité en dotation, les langues officielles, la santé et la sécurité, le harcèlement et la discrimination, et le maintien en poste des effectifs.

3.0 Objectifs

Un objectif fondamental du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002 (SAFF) était d'obtenir les points de vue des employés sur une variété de sujets liés à l'efficacité organisationnelle, au mieuxêtre au travail et à la prestation de services. Il était également essentiel de s'assurer que les progrès réalisés depuis le premier sondage puissent être mesurés.

Les résultats du deuxième SAFF permettront aux gestionnaires et aux employés de prendre des mesures concrètes pour améliorer le milieu de travail, tant dans leur ministère mais aussi dans l'ensemble de la fonction publique, lorsque requis. Les résultats du sondage serviront à lancer de nouvelles initiatives au niveau du ministère, du secteur ou de la direction et de l'unité de travail. Ultimement, les améliorations apportées au milieu de travail de la fonction publique amélioreront le service que la fonction publique offre aux Canadiens.

4.0 Concepts et définitions

Ce chapitre renferme un aperçu des concepts et des définitions d'intérêt aux utilisateurs.

La population visée par le sondage comprenait tous les employés dont l'employeur est le Secrétariat du Conseil du Trésor, d'après la définition qui se trouvait à la partie 1 de l'annexe 1 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en mai 2002.

Des définitions ont été ajoutées au questionnaire pour s'assurer que tous les répondants interprètent les expressions de la même façon.

Il s'agissait des définitions suivantes :

Superviseur(e): Votre superviseur(e) immédiat(e) est la personne qui évalue votre rendement

au travail.

Unité de travail : Votre unité de travail se compose de vous-même, de votre superviseur(e)

immédiat(e) et de vos collègues.

Client : Chaque fonctionnaire fournit des biens ou des services à un client. Ce dernier

peut être un autre employé de la fonction publique, un membre de la population

canadienne ou d'autres clients à l'extérieur du Canada.

Harcèlement : Le harcèlement se définit comme tout comportement inopportun et injurieux,

d'une personne envers une ou d'autres personnes en milieu de travail, et dont l'auteur savait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'un tel comportement pouvait offenser ou causer préjudice. Il comprend tout acte, propos ou

exhibition qui diminue, rabaisse, humilie ou embarrasse une personne, ou tout acte d'intimidation ou de menace. Il comprend également le harcèlement au

sens de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Discrimination : La discrimination, c'est le fait de réserver à guelqu'un un traitement différent ou

inéquitable en raison d'une caractéristique personnelle ou une distinction, intentionnelle ou non, qui a pour effet d'imposer des désavantages non imposés à d'autres, ou d'empêcher ou de restreindre l'accès aux avantages offerts à d'autres membres de la société. Il y a onze motifs de distinction illicite dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* : la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience physique ou mentale et l'état

de personne graciée.

5.0 Méthodologie de l'enquête

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été administré en mai et juin 2002 à tous les employés de la Fonction publique ayant le Conseil du Trésor comme employeur. Il s'agissait d'une enquête par recensement. Chaque membre de la population visée a reçu un questionnaire papier à compléter. Le sondage était anonyme, c.-à-d. que le nom du répondant n'était pas requis sur le questionnaire, pas plus que toute autre forme d'identification.

5.1 Champ de l'enquête

La population cible pour le SAFF était composée de tous les fonctionnaires fédéraux en mai et juin 2002, à l'exception :

- des étudiants(e);
- 2. nominations par le gouverneur en conseil; et
- 3. personnel exonéré des ministres.

Étant donné que l'enquête a été menée au moyen d'un questionnaire papier et qu'il était impossible d'assurer que les exceptions mentionnées ci-dessus ne reçoivent pas de questionnaire, une catégorie a été ajoutée à la question 97 afin d'identifier ces répondants (catégorie 5). Ces questionnaires ont été exclus lors du traitement.

5.2 Ministères et organismes participants

Affaires étrangères et du Commerce international

Affaires indiennes et du Nord canadien

Agence canadienne de développement international

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agence spatiale canadienne

Agriculture et agroalimentaire Canada

Anciens combattants Canada

Archives nationales du Canada

Bibliothèque nationale du Canada

Bureau de la sécurité des transports du Canada

Bureau de l'infrastructure du Canada

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

Bureau du Conseil privé

Bureau du Secrétaire de la Gouverneure générale

Centre canadien de gestion

Citoyenneté et Immigration Canada

Comités des griefs des Forces canadiennes

Commissariat aux langues officielles

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée

Commission canadienne des droits de la personne

Commission canadienne des grains

Commission canadienne du lait

Commission de la fonction publique du Canada

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Commission des plaintes du public contre la GRC

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Commission du droit d'auteur Canada

Commission du droit du Canada

Commission mixte internationale

Commission nationale des libérations conditionnelles

Communication Canada

Condition féminine Canada

Conseil canadien des relations industrielles

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Conseil national des produits agricoles

Cour canadienne de l'impôt

Cour suprême du Canada

Défense nationale

Développement des ressources humaines Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Élections Canada

Environnement Canada

Finances Canada

Gendarmerie royale du Canada (Employés de la fonction publique)

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Industrie Canada

Justice Canada

Office des transports du Canada

Patrimoine Canadien

Pêches et Océans Canada

Ressources naturelles Canada

Santé Canada

Secrétariat de l'ALÉNA

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Service Correctionnel du Canada

Solliciteur général Canada

Statistique Canada

Transports Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Tribunal canadien des droits de la personne

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Tribunal canadien du commerce extérieur

Tribunal de la concurrence

Tribunal de l'aviation civile du Canada

5.3 Unités organisationnelles

Un objectif-clé du sondage consistait à fournir à tous les ministères et organismes des renseignements qui leur permettraient de donner suite aux commentaires des employés. À cette fin, tous les ministères et organismes devaient soumettre à Statistique Canada la liste des unités pour lesquelles des données seraient réparties. Des lignes directrices ont été transmises aux ministères et aux organismes et des entretiens avec chacun d'eux ont eu lieu afin de produire une liste qui répondrait à leurs besoins tout en assurant la confidentialité des données. Une liste de codes a été établie pour chaque ministère et organisme et insérée dans l'enveloppe avec le questionnaire. Les employés devaient indiquer, à la question 98 du questionnaire, quelle était leur unité de travail. S'il y avait au moins 10 répondants dans l'unité, les données pouvaient être diffusées. Dans le cas contraire, le ministère ou l'organisme devait la regrouper avec une autre unité.

6.0 Collecte des données

6.1 Conception du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré par un comité interministériel comprenant des représentants de grands, de moyens et de petits ministères/organismes, ainsi que de représentants d'un groupe regroupant de petits organismes, de Statistique Canada, des organismes centraux, des agents de négociation, et un conseiller provenant de l'extérieur de la fonction publique. Les questions du deuxième sondage ont été choisies en fonction de leur utilité pour les fonctionnaires, les gestionnaires et les syndicats, c'est-à-dire de leur capacité à faire ressortir les problèmes ainsi que les moyens concrets d'améliorer le milieu de travail. Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2002 est un suivi du sondage de 1999. De façon à pouvoir comparer les données entre les deux sondages, des questions-clés du sondage de 1999 sont demeurées textuellement identiques pour le sondage de 2002, alors que certaines autres ont été modifiées légèrement. De nouvelles questions ont remplacé certaines questions du SAFF de 1999 afin de permettre l'exploration de nouveaux thèmes et d'obtenir des informations supplémentaires sur des questions soulevées lors du premier sondage.

Des groupes de discussion ont eu lieu en divers endroits du pays et comprenaient des employés à différents groupes et niveaux ainsi que des groupes de discussion en français et en anglais. Les commentaires reçus de ces groupes de discussion ont été intégrés au questionnaire et un format final a été décidé. Les ministères et organismes participants ont aussi été invités à faire part de leurs commentaires sur une ébauche de questionnaire. Tous les champions du sondage (des ministères et des organismes) ont été invité à assiter à des présentations du questionnaire et du plan du projet. La ministre responsable du Secrétariat du Conseil du Trésor a donné le feu vert au deuxième sondage.

Le questionnaire final a également été remis à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) pour les aider à développer un instrument de sondage comparable.

Comme le code du ministère était essentiel à l'analyse des données, il a été convenu que chaque ministère et organisme aurait son propre questionnaire et que son code figurerait sur la page couverture. Vingt-trois petits organismes ont été regroupés pour former une seule entité. Étant donné que les listes d'unités organisationnelles avaient le même code que leur ministère ou organisme, il était facile de s'assurer que le bon questionnaire accompagnait la liste d'unités organisationnelles. La liste des unités organisationnelles et une enveloppe-réponse affranchie ont été insérées dans l'enveloppe avec le questionnaire.

6.2 Collecte des données

Il appartenait à chaque ministère et organisme de faire parvenir le questionnaire au personnel. Ils pouvaient demander que leurs questionnaires soient acheminés à un endroit ou fournir à Statistique Canada une liste d'adresses et de personnes-ressources pour la distribution. La date recommandée pour la distribution des questionnaires à tous les employés était le 22 mai 2002. Cependant, la façon dont les questionnaires seraient distribués a été laissée à la discrétion des ministères et des organismes.

Une fois rempli, le questionnaire était envoyé directement à Statistique Canada dans l'envelopperéponse affranchie. Statistique Canada a accepté des questionnaires complétés pendant plusieurs semaines suivant la période prévue du sondage, soit du 22 mai au 21 juin 2002. La date finale d'acceptation des questionnaires était le 7 août 2002. Nous avions demandé aux ministères et aux organismes de rappeler aux employés de remplir le sondage et de les prier de retourner le questionnaire le plus tôt possible. Chacun a employé une méthode différente pour encourager les gens à participer au sondage. La plupart ont opté pour une lettre du sous-ministre et ont eu recours au site intranet et à d'autres moyens pour informer le personnel à cet égard.

7.0 Traitement des données

Le 2 décembre 2002, des totalisations du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002 (SAFF) au niveau de la fonction publique ont été diffusées. Les totalisations du ministère/organisme et des organisations ont été diffusées le 9 décembre 2002. Le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) ne renferme que des données au niveau de la fonction publique. Ce chapitre présente un bref résumé des étapes de traitement inhérentes à la production de ce fichier.

7.1 Saisie des données

La saisie des données de plus de 95 000 questionnaires reçus a été effectuée entre les mois de juin et d'août 2002. Les données furent saisies avec la technologie de l'imagerie et de la saisie automatique des données. Un petit pourcentage de questionnaires, ceux qui ne pouvaient être lus par les scanneurs optiques, ont été saisis à la manière tête basse par des opérateurs expérimentés. Afin de vérifier le taux d'erreur associé aux opérations de saisie de données, des mesures standard de contrôle de la qualité ont été utilisées. Pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les calculs basés sur le contrôle de qualité d'un échantillon sélectionné démontrent que le taux global d'erreur pour les activités de saisie de données n'a pas dépassé 0,5 %.

7.2 Vérification

Nous avons eu recours à des règles de vérification afin de repérer les données manquantes, invalides ou incohérentes. Nous avons passé en revue chaque question afin de vérifier la présence d'un code valide. En l'absence d'un tel code, le code « 9 » (Non déclaré) était attribué. Par exemple, nous avons suivi une règle de vérification pour analyser l'enchaînement des réponses aux questions 99 et 100. Les données superflues qui ne respectaient cet enchaînement ont été supprimées à la lumière de ce que laissait entendre la réponse à la question 99.

De même, les incohérences dans les données ont été corrigées. Une vérification a été effectuée afin que la province de travail et l'unité de travail soient appariées. La vérification s'imposait lorsque les répondants de la région de la capitale nationale (RCN) avaient indiqué l'Ontario ou le Québec comme province de travail, au lieu du code distinct de la RCN. Dans d'autres cas, lorsque les régions étaient identifiées séparément, le ministère ou l'organisme a été consulté et, au besoin, un code correspondant à une unité régionale a été attribué au personnel des régions.

7.3 Codage des questions à réponses ouvertes

Il n'y avait pas de questions à réponses ouvertes dans le SAFF. En raison du grand nombre de répondants (plus de 95 000), il aurait été trop difficile de saisir, totaliser et analyser des questions ouvertes.

7.4 Imputation

Il n'y a pas eu d'imputation dans le SAFF. La non-réponse à une question et la non-réponse partielle ont été codées comme étant « Non déclaré » lors de la phase de vérification.

7.5 Pondération (ajustement pour la non-réponse)

Le facteur de pondération calculé pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux peut être vu comme étant une nouvelle pondération des répondants afin que la distribution des répondants et la distribution de la population offrent la même distribution globale par rapport au ministère/organisme et au groupe professionnel. Autrement dit, si 20 % du personnel d'un ministère ou d'un organisme est membre d'un même groupe professionnel, ce groupe est pondéré de manière à représenter 20 % du nombre total de répondants au moment de la totalisation. En d'autres termes, ce facteur compense la surreprésentation et la sous-représentation des groupes professionnels dans chaque ministère/organisme fédéral. Pour les groupes professionnels surreprésentés au ministère/organisme, les facteurs de pondération sont inférieurs à un. Dans le cas des groupes professionnels sous-représentés au ministère/organisme, les facteurs de pondération sont supérieurs à un.

Autrement dit, si le facteur de pondération est supérieur à un, chaque personne représente, outre elle-même, d'autres personnes qui n'ont pas répondu. Ce facteur révèle que le groupe professionnel était sous-représenté au ministère/organisme. Par exemple, si le coefficient de pondération est 2, chaque personne représente 2 personnes de la population.

L'étape de la pondération consiste à calculer ce nombre pour chaque enregistrement. Ce poids doit être utilisé afin de calculer les estimations à partir du fichier de microdonnées.

Par exemple, si l'on doit calculer le nombre de répondants qui étaient « Entièrement d'accord » avec l'énoncé « Je suis fier (fière) du travail effectué dans mon unité », on le fait en sélectionnant les enregistrements correspondant à ces répondants (Q33 = 1) et en additionnant les poids inscrits de ces personnes.

Il convient de souligner que la somme des poids est égale au nombre total de réponses, c'est-àdire que la somme des poids n'est pas égale aux chiffres de population. Par conséquent, on ne peut pas faire mention de la population totale lorsque l'on diffuse des estimations démographiques.

Il convient de souligner que, dans le cas des petits ministères et organismes, la non-réponse n'a pas été corrigée en raison du nombre d'estimations de petite grandeur.

Veuillez vous référer au chapitre 9.0 pour les lignes directrices concernant la totalisation, l'analyse et la diffusion.

7.6 Suppression des renseignements confidentiels

Il convient de souligner que les fichiers de microdonnées « à grande diffusion » décrits ci-dessus diffèrent sous un certain nombre d'aspects importants des « fichiers principaux », ou des « fichiers-maîtres », d'enquêtes que conserve Statistique Canada. Ces différences sont le résultat de mesures prises pour protéger l'anonymat des répondants à un questionnaire d'enquête. Les utilisateurs ayant besoin d'avoir accès à de l'information exclue des fichiers de microdonnées peuvent acheter des totalisations spéciales. Les estimations produites seront communiquées à l'utilisateur, sous réserve du respect des lignes directrices pour l'analyse et la diffusion dont le chapitre 9.0 du présent document fournit un aperçu.

Les mesures suivantes ont été prises pour protéger l'anonymat des répondants :

1) Suppression de certaines variables démographiques et de questionnaire.

Ces variables ne figurent pas dans le fichier de microdonnées à grande diffusion :

DEPT Q10	Code du ministère
Q10 Q11	Travailleur par postes (quarts) Situation à temps plein ou à temps partiel
Q68	Nombre de promotions au cours des trois dernières années
Q69	Années au groupe et au niveau actuels
Q95	Années dans la fonction publique
Q96	Années au ministère ou organisme actuel
Q97	Situation professionnelle
Q98	Code de l'unité organisationnelle
Q102	Première langue officielle
Q103	Exigences linguistiques du poste
Q104	Services au public
Q105	Langue(s) des services au public
Q107	Région désignée bilingue
Q111	Accréditation professionnelle
Q112	Statut d'autochtone
Q113	Statut de personne handicapée
Q114	Outils facilitant l'accès et/ou médias de substitution
Q115	Statut de membre d'une minorité visible
Q116	Répondant du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 1999

2) Regroupement des catégories de réponse de certaines autres variables.

Les catégories de réponse de ces variables ont été groupées afin de minimiser leur nature délicate :

Q70M	Groupe professionnel
Q71M	Tranche salariale
Q106M	Province ou territoire de l'emploi
Q108M	Groupe d'âge
Q110M	Niveau de scolarité

Veuillez consulter le questionnaire pour obtenir les catégories réelles avant le regroupement.

3) Ajout de bruits aux poids.

La compensation de la non-réponse a été effectuée selon le groupe professionnel et le ministère/organisme. De ce fait, les poids initiaux pourraient servir à reconnaître des ministères/organismes précis. Afin d'éliminer cette possibilité, des bruits aléatoires ont été appliqués aux poids tout en conservant la distribution des poids.

4) Suppression locale pour éliminer les cellules de moins de cinq répondants.

Environ 3 % des enregistrements ont été traités par suppression locale lorsqu'il y avait moins de 5 réponses dans les cellules d'un tableau où toutes les combinaisons possibles de toutes les variables démographiques étaient croisées. Une ou plusieurs variables démographiques ont été traitées par l'assignation aléatoire d'un code « Non déclaré ».

8.0 Qualité des données

8.1 Taux de réponses – Ministères et organismes

Le tableau suivant présente le sommaire des taux de réponses pour tous les ministères et les organismes qui ont participé au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF).

Nom du ministère/organisme	Taux de réponse (%)
Affaires étrangères et du Commerce international	49
Affaires indiennes et du Nord canadien	71
Agence canadienne de développement international	58
Agence canadienne d'évaluation environnementale	86
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	68
Agence de promotion économique du Canada atlantique	81
Agence spatiale canadienne	53
Agriculture et agroalimentaire Canada	59
Anciens combattants Canada	84
Archives nationales du Canada	60
Bibliothèque nationale du Canada	48
Bureau de la sécurité des transports du Canada	79
Bureau de l'infrastructure du Canada	84
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	64
Bureau du Conseil privé	69
Bureau du Secrétaire de la Gouverneure générale	35
Centre canadien de gestion	84
Citoyenneté et Immigration Canada	51
Comités des griefs des Forces canadiennes	75
Commissariat aux langues officielles	67
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée	58
Commission canadienne des droits de la personne	68
Commission canadienne des grains	58
Commission canadienne du lait	62
Commission de la fonction publique du Canada	67
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	67
Commission des plaintes du public contre la GRC	68
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	82
Commission du droit d'auteur Canada	100
Commission du droit du Canada	36
Commission mixte internationale	42
Commission nationale des libérations conditionnelles	84
Communication Canada	65
Condition féminine Canada	74
Conseil canadien des relations industrielles	66
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	91
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	55
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	67
Conseil national des produits agricoles	100
Cour canadienne de l'impôt	50
Cour suprême du Canada	64

Nom du ministère/organisme	Taux de réponse (%)
Défense nationale	46
Développement des ressources humaines Canada	61
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	87
Élections Canada	57
Environnement Canada	57
Finances Canada	55
Gendarmerie royale du Canada (Employés de la fonction publique)	57
Greffe de la Cour Fédérale du Canada	54
Industrie Canada	63
Justice Canada	56
Office des transports du Canada	75
Patrimoine Canadien	54
Pêches et Océans Canada	55
Ressources naturelles Canada	56
Santé Canada	47
Secrétariat de l'ALÉNA	63
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	64
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	70
Service Correctionnel du Canada	47
Solliciteur général Canada	75
Statistique Canada	74
Transports Canada	66
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	66
Tribunal canadien des droits de la personne	78
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	60
Tribunal canadien du commerce extérieur	38
Tribunal de la concurrence	75
Tribunal de l'aviation civile du Canada	33
Taux de réponse global de la fonction publique	58

8.2 Taux de réponses – Variables démographiques

Démographique	Sous-groupe	Taux de réponse (%)	% de la population totale	% de ceux qui ont répondus
		, ,		•
Groupe d'âge	29 ans et moins	59	11	11
	30 à 39 ans	58	23	23
	40 à 49 ans	58	37	38
	50 à 54 ans	58	18	18
	55 ans et plus	50	11	10
	Total		100	100
Première langue officielle	Anglais	55	69	66
	Français	63	31	34
	Total		100	100
	F () 10	00	0	
Groupe professionnel	Exécutif	69	2	3
	Scientifique/Professionnel	55	15	15
	Admin. et affaires étrangères	64	36	42
	Technique	56	10	10
	Soutien administratif	56	24	24
	Opérations	28	13	6
	Total		100	100
Région	Région de l'Atlantique	58	12	12
	Région de la capitale nationale	54	41	39
	Ontario	60	13	13
	Extérieur du Canada	48	1	1
	Région du Pacifique	56	9	9
	Prairies incluant les T.NO. et le Nunavut	60	12	13
	Québec	60	12	13
	Total		100	100
Sexe	Homme	52	47	43
	Femme	62	53	57
	Total		100	100
Tranche salariale	Moins de 30 000 \$	109*	1	3
	30 000 \$ à 39 999 \$	53	25	24
	40 000 \$ à 49 999 \$	55	29	27
	50 000 \$ à 59 999 \$	59	17	17
	60 000 \$ à 69 999 \$	61	12	13
	70 000 \$ à 79 999 \$	59	8	8
	80 000 \$ à 89 999 \$	61	4	4
	90 000 \$ et plus	59	4	4
	Total	00	100	100

^{*} Le taux de réponse de plus de 100 % signifie simplement que plus de personnes ont indiqué avoir un salaire de moins de 30 000 \$ que le nombre de personnes ayant ce salaire sur les listes que fournies par le Conseil du Trésor pour les employés de la fonction publique.

8.3 Erreurs dans l'enquête

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux est une enquête par recensement, il ne peut donc y avoir d'erreur attribuable à l'échantillonnage. Cependant, cette enquête est assujettie à des erreurs non dues à l'échantillonnage telles que la non-réponse ou d'autres erreurs non dues à l'échantillonnage qui peuvent être se produire à presque toutes les étapes des opérations d'une enquête. Les répondants peuvent se tromper en répondant aux questions, les réponses peuvent être saisies de façon incorrecte sur les questionnaires et des erreurs peuvent survenir durant le traitement et la mise en tableaux.

Des méthodes de contrôle et d'assurance de la qualité, conforment aux pratiques courantes de Statistique Canada, ont été mises en application à chaque étape du cycle de collecte et de traitement, afin de vérifier la qualité des données. Au nombre de ces mesures figurent des essais avec des groupes de discussion en vue de cerner les problèmes liés à la conception du questionnaire ou à une mauvaise compréhension des instructions, et l'utilisation des règles de vérification conçues pour déceler les données manquantes, invalides ou incohérentes. Le chapitre 7.0, Traitement des données, renferme des renseignements détaillés à cet égard.

9.0 Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion

Le présent chapitre renferme un aperçu des lignes directrices que doivent respecter les utilisateurs qui totalisent, analysent, publient ou autrement diffusent des données tirées des fichiers de microdonnées de l'enquête. Ces lignes directrices devraient permettre aux utilisateurs de microdonnées de produire les mêmes chiffres que ceux produits par Statistique Canada, tout en étant en mesure d'obtenir des chiffres actuellement inédits de façon conforme à ces lignes directrices établies.

9.1 Lignes directrices pour l'arrondissement

Afin que les estimations destinées à la publication ou à toute autre forme de diffusion qui sont tirées de ces fichiers de microdonnées correspondent à celles produites par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs à respecter les lignes directrices présentées ci-après en ce qui concerne l'arrondissement de telles estimations :

- a) Les estimations dans le corps d'un tableau statistique doivent être arrondies à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement normale. Suivant cette technique, si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, on ne modifie pas le dernier chiffre à conserver. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on accroît de 1 le dernier chiffre à conserver. Par exemple, suivant la technique d'arrondissement normale à la centaine près, si les deux derniers chiffres se situent entre 00 et 49, on les remplace par 00 et on laisse inchangé le chiffre précédent (celui des centaines). Si les derniers chiffres se situent entre 50 et 99, on les remplace par 00 et on accroît de 1 le chiffre précédent.
- b) Les totaux partiels marginaux et des totaux marginaux des tableaux statistiques doivent être calculés à partir de leurs composantes non arrondies correspondantes, puis ensuite être arrondis à leur tour à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement normale.
- c) Les moyennes, les proportions, les taux et les pourcentages doivent être calculés à partir de composantes non arrondies (c'est-à-dire des numérateurs et/ou des dénominateurs), puis <u>être arrondis à leur tour à une décimale</u> à l'aide de la technique d'arrondissement normale. Dans le cas d'un arrondissement normal à un seul chiffre, si le dernier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, on ne modifie pas le dernier chiffre à conserver. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on accroît de 1 le dernier chiffre à conserver.
- d) Les sommes et les différences d'agrégats (ou de rapports) doivent être calculées à partir de leurs éléments correspondants non arrondis, puis arrondis à leur tour à la centaine près (ou à la décimale près) en employant la technique d'arrondissement classique.
- e) Si, en raison de limitations d'ordre technique ou de toute autre nature, on utilise une autre technique d'arrondissement que l'arrondissement classique, de sorte que les estimations à publier ou à diffuser sous une forme quelconque diffèrent des estimations correspondantes publiées par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs d'indiquer la raison de ces divergences dans le ou les documents à publier ou à diffuser.
- f) Des estimations non arrondies ne doivent en aucun cas être publiées ou diffusées par les utilisateurs. Des estimations qui ne sont pas arrondies laissent supposer qu'elles sont beaucoup plus précises qu'elles ne le sont en réalité.

9.2 Lignes directrices pour la pondération en vue de la totalisation

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) est un recensement; ce n'est pas une enquête par sondage (avec un échantillon). Pour produire des estimations simples, y compris des tableaux statistiques ordinaires, les utilisateurs doivent appliquer le poids approprié.

Si l'on utilise pas des poids appropriés, les chiffres et les pourcentages calculés à partir des fichiers de microdonnées ne correspondront pas à celles de Statistique Canada.

Les utilisateurs devraient également noter que certains progiciels pourraient peut-être ne pas permettre la production d'estimations correspondant exactement à celles qu'offre Statistique Canada, en raison du mode de traitement du champ du poids par ces progiciels.

9.2.1 Réponses aux questions avec échelle d'évaluation : pourcentage de réponses favorables

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux renferme des questions avec échelle d'évaluation : le répondant est invité à indiquer dans quelle mesure il est d'accord ou en désaccord avec l'énoncé. Le nombre total de réponses est constitué de réponses « favorables » et « défavorables ». Dans le cadre des enquêtes qui utilisent de telles questions, il est courant de présenter les résultats en fonction du pourcentage de réponses favorables. Cela s'explique du fait qu'il est plus facile d'évaluer les résultats lorsque toutes les réponses favorables à une question sont regroupées dans une même catégorie. En outre, la présentation des résultats est uniforme d'une question à l'autre.

Pour calculer le pourcentage de réponses favorables :

- a) additionner les poids des enregistrements affichant une réponse favorable pour obtenir le numérateur (\hat{X}) ,
- b) additionner les poids de tous les enregistrements affichant une réponse (à l'exclusion des « Non déclaré ») pour obtenir le dénominateur (\hat{Y}) ,
- c) diviser le numérateur (\hat{X}) par le dénominateur (\hat{Y}) ,
- d) multiplier le quotient par 100, puis
- e) arrondir à l'unité.

Dans le cas des questions avec une échelle d'évaluation comprenant plus de trois points, les catégories « Entièrement d'accord » et « Plutôt d'accord » peuvent être regroupées aux fins du calcul du pourcentage de réponses favorables.

Par exemple, pour la question 19, « Je reçois des commentaires utiles de mon (ma) superviseur(e) immédiat(e) sur mon rendement au travail » il conviendrait de regrouper les réponses « Entièrement d'accord » et « Plutôt d'accord » pour calculer le pourcentage de réponses favorables.

Il convient toutefois de faire preuve de prudence lorsque l'on interprète des réactions favorables à une question posée dans un contexte négatif. En pareil cas, l'analyse doit être fondée sur l'autre extrémité de l'échelle d'évaluation.

Par exemple, le pourcentage de réponses favorables à la question 12 « J'estime que la qualité de mon travail est minée parce que les priorités changent constamment » correspond au pourcentage de personnes qui ont répondu « Rarement ou jamais ».

Les résultats doivent être présentés en fonction du pourcentage de réponses favorables.

9.2.2 Totalisation des réponses aux questions avec échelle d'évaluation

On peut obtenir des estimations du nombre de personnes qui présentent une certaine caractéristique à partir du fichier de microdonnées en additionnant les poids finals de tous les enregistrements qui possèdent la ou les caractéristique(s) recherchée(s) d'intérêt. On obtient des proportions et des rapports de la forme \hat{X}/\hat{Y} en :

- a) additionnant les poids finals des enregistrements dans le sous-groupe possédant la caractéristique qui nous intéresse pour obtenir le numérateur (\hat{X}) ,
- b) additionnant les poids finals des enregistrements possédant la caractéristique qui nous intéresse pour obtenir le dénominateur (\hat{Y}) , puis en
- c) divisant l'estimation a) par celle de b) (\hat{X}/\hat{Y}) .

9.2.3 Pourcentage de réponse favorable : Lignes directrices pour l'évaluation

Avant de diffuser et/ou de publier toutes estimations établies à partie du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les utilisateurs devraient premièrement déterminer la qualité des données de l'estimation. Les erreurs non dues à l'échantillonnage influent sur la qualité des données, comme nous l'avons vu au chapitre 8.0. Les utilisateurs devraient néanmoins s'assurer de lire ce chapitre pour être plus pleinement informés des caractéristiques relatives à la qualité de ces données.

Le tableau suivant, tiré de *How to Develop and Conduct Successful Employee Attitude Surveys*, de William Davidson (1979), peut servir de guide pour évaluer le pourcentage de réponses favorables.

Réponse favorable	<u>Evaluation</u>
90 % ou plus	Réponse favorable très significative
75 % - 89 %	Réponse favorable passablement significative
65 % - 74 %	Sous-entend une réponse favorable
35 % - 64 %	Exige une analyse plus poussée
25 % - 34 %	Sous-entend une réponse non favorable
11 % - 24 %	Réponse non favorable passablement significative
10 % ou moins	Réponse non favorable très significative

Davidson a expliqué que le tableau ci-dessus s'appuie sur le fait que, dans la fourchette allant de 35 % à 64 %, les réponses favorables n'ont pas une connotation favorable ni non favorable. Manifestement, si une question affiche un taux de réponse favorable de 50 %, aucune tendance ne ressort des résultats, car les employés ont réagi de façon favorable et non favorable dans les mêmes proportions. Il convient d'analyser plus à fond les questions qui affichent un taux de réponse favorable allant de 35 % à 64 %, éventuellement en organisant des discussions de suivi. Un taux de réponse favorable inférieur à 34 % traduit un problème dont il faudra peut-être s'occuper tout de suite.

De plus, il faut établir le nombre de répondants qui entrent dans le calcul du pourcentage de réponse favorable. La comparaison des pourcentages doit être effectuée avec prudence si les quantités totales ne sont pas les mêmes.

9.2.4 Répercussions de la suppression locale et lignes directrices pour la totalisation

Nous avons eu recours à la suppression locale pour environ 3 % des enregistrements, soit lorsque il y avait moins de 5 réponses dans une des cellules d'un tableau, lorsque toutes les combinaisons possibles de toutes les variables démographiques ont été croisées. Nous avons assigné aléatoirement un code « Non déclaré » à une ou plusieurs variables démographiques.

La suppression locale a eu plusieurs répercussions :

- 1) le pourcentage de « Non déclaré » a augmenté d'environ 0,67 % (près de 630) pour chacune des 9 variables démographiques. L'augmentation du pourcentage de « Non déclaré » variait de 0,60 % à 0,75 % (0,68 % étant l'augmentation la plus fréquente). L'augmentation précise dépendait de la variable démographique. Notez que la suppression locale n'était pas toujours effectuée sur les mêmes enregistrements.
- 2) pour les tableaux comprenant deux variables démographiques ayant un nombre de réponses supérieur à 200, il n'y a eu aucun changement significatif entre les résultats avant et après la suppression locale.
- 3) pour les tableaux comprenant trois variables démographiques dont l'une est la variable démographique occupationnelle, il n'y a eu aucun changement significatif entre les résultats avant et après la suppression locale lorsque le nombre de réponses des tableaux était supérieur à 200.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lors de l'analyse des tableaux lorsque le nombre de réponses est inférieur à 200. Cela se produit généralement pour les tableaux des sous-groupes formés de trois variables démographiques ou plus dont l'une est la variable démographique occupationnelle.

Il est fortement recommandé aux utilisateurs de demander des tableaux comprenant trois variables démographiques ou plus auprès de Statistique Canada. Ces tableaux seraient fondés sur des données non supprimées, qui seraient par la suite filtrées pour protéger l'anonymat des répondants avant la diffusion.

9.2.5 Résultats quantitatifs

Les estimations quantitatives sont des estimations de totaux ou de moyennes, de médianes et d'autres mesures d'une tendance centrale de quantités reposant sur certains ou sur la totalité des membres de la population visée par l'enquête. Elles comprennent aussi expressément des estimations de la forme \hat{X}/\hat{Y} où \hat{X} est une estimation de la quantité totale de membres de la population visée par l'enquête et \hat{Y} , une estimation du nombre de personnes de la population visée par l'enquête ayant contribué à en arriver à cette quantité totale.

La seule question du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux qui nous permet de recueillir des renseignements quantitatifs est la question 31 : « À votre poste actuel, combien de superviseur(e)s avez-vous eu(e)s au cours des trois dernières années? » Les réponses possibles à la Q31 sont, un, deux et trois ou plus.

Pour estimer le nombre moyen de superviseurs par personne, il faut diviser le nombre total pondéré de superviseurs (\hat{X}) par le nombre pondéré de personnes (\hat{Y}) . Pour obtenir le numérateur (\hat{X}) , on doit multiplier la valeur déclarée à la Q31 par le poids final pour l'enregistrement, pour ensuite faire la somme de l'ensemble des produits ainsi obtenus. Pour calculer le dénominateur (\hat{Y}) , on additionne les poids de tous les enregistrements qui présentent de l'intérêt.

Par exemple, pour calculer le nombre $\underline{\text{moyen}}$ de superviseurs par personne dans un groupe professionnel, on divise le nombre total pondéré de superviseurs (\hat{X}) déclarés par les membres du groupe professionnel, par la somme des poids des membres (\hat{Y}) du groupe professionnel. Il convient de souligner que les réponses « Non déclaré » ne sont pas incluses dans le numérateur ou le dénominateur.

9.3 Autres types d'analyse

Bien d'autres types d'analyse statistique (p. ex., vérification d'hypothèse, analyse de la variance et analyse factorielle) peuvent être réalisées, tout particulièrement si l'on fait appel à un spécialiste. La description des différentes possibilités qui s'offrent à cet égard déborde du cadre du présent ouvrage. Afin que les résultats ne soient pas biaisés, il importe d'employer les poids.

D'ordinaire, les résultats d'une enquête sont analysés dans un ordre déterminé. En général, on commence par les conclusions générales et on passe ensuite à l'analyse plus détaillée. Par exemple, il peut être utile de comparer les résultats obtenus par les différents groupes professionnels. On peut approfondir l'analyse en étudiant les résultats selon l'ancienneté, le sexe, la langue, etc.

10.0 Pondération

Le poids attribué à chaque enregistrement du fichier de microdonnées pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chaque ministère et organisme fédéral. Le calcul du poids est décrit à la section 10.2.

10.1 Évaluation de la non-réponse

Dans bien des enquêtes, la non-réponse totale peut constituer une importante source d'erreurs non dues à l'échantillonnage, selon l'importance des différences existant entre les répondants et les non-répondants au chapitre des caractéristiques qui présentent de l'intérêt. La non-réponse totale suppose que l'employé n'a pas participé au sondage ou a retourné un questionnaire complètement vierge. Le taux de réponse global s'élevait à 58 %. Donc, le taux de non-réponse global s'établissait à 42 %. Pour évaluer la non-réponse totale, nous avons analysé la représentativité de 11 caractéristiques démographiques de base à partir du fichier du système d'information des titulaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui renferme des données sur tous les fonctionnaires fédéraux.

La représentativité du groupe professionnel, de la région, de la première langue officielle, du sexe, du groupe d'âge, du salaire, du statut de personne handicapée, du statut d'autochtone, du statut de membre d'une minorité visible, de la proince de l'emploi et du type d'emploi a été évaluée. Pour chaque caractéristique, nous avons comparé les répondants et les non-répondants au chapitre de la répartition des sous-groupes. La façon de déterminer qu'une différence entre deux distributions est « grande » ou « petite » est arbitraire. Nous avons éventuellement décidé qu'une différence relative d'au moins 20 % constituerait une grande différence.

L'évaluation a démontré qu'il y avait de grandes différences entre les deux distributions selon le groupe professionnel dans les ministères et organismes. Ces résultats, de concert avec l'exigence voulant que le SAFF de 2002 puisse être comparé au SAFF de 1999, nous porta à la décision d'utiliser la même stratégie de correction en fonction de la non réponse en 2002 que celle utilisée en 1999. Par conséquent, nous avons calculé des facteurs de compensation de la non-réponse pour chaque répondant afin de tenir compte des personnes qui n'ont pas rempli le questionnaire. Nous avons pris pour hypothèse un mécanisme de non-réponse aléatoire.

10.2 Procédures de pondération

Le poids attribué à chaque enregistrement du fichier de microdonnées du SAFF effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chaque ministère et organisme fédéral.

Pour chaque réponse obtenue dans le ministère/organisme i et le groupe professionnel j, le poids $w_{i,j}$, est égal à :

$$w_{i,j} = \left(\frac{\sum_{t=1}^{6} n_{i,t}}{n_{i,j}}\right) \cdot \left(\frac{N_{i,j}}{\sum_{t=1}^{6} N_{i,t}}\right)$$

où:

 $N_{i,j}$ est le nombre de personnes dans le ministère/organisme i et le groupe professionnel j , et

 $n_{i,j}$ est le nombre de répondants dans le ministère/organisme i et le groupe professionnel j.

On peut aussi considérer le poids comme la proportion inverse des réponses pour le groupe professionnel i multipliée par la proportion de la population du ministère ou de l'organisme j représentée par le groupe professionnel i.

L'exemple suivant illustre l'utilisation de l'ajustement des poids pour la non-réponse. Comme on peut le constater, le poids corrige l'apport de chaque sous-groupe au total en fonction du pourcentage de la population qu'il représente. Autrement dit, le poids compense la sous-représentation ou la surreprésentation des réponses du sous-groupe, sans modifier son schéma de réponse.

EXEMPLE : Facteur de correction en fonction de la non-réponse

Non corrigé : Chiffres non pondérés de l'enquête						
Oui Non Total						
Sous-groupe A	20	180	200			
Sous-groupe B	ous-groupe B 720 80 800					
Total 740 260 1 000						

Non corrigé : Répartitions des pourcentages non pondérés de l'enquête						
Oui Non Total						
Sous-groupe A	10,0 %	90,0 %	100,0 %			
Sous-groupe B 90,0 % 10,0 % 100,0 %						
Total 74,0 % 26,0 % 100,0 %						

	Population		Rép	ondants
	Chiffres	%	Taux	Répartition en
				%
Sous-groupe A	1 500	50,0 %	13,3 %	20,0 %
Sous-groupe B	1 500	50,0 %	53,3 %	80,0 %
Total	3 000	100,0 %	33,3 %	100,0 %

Correction de la	pondération	
Sous-groupe A	2,50	= (1 000 / 200) * (1 500 / 3 000)
Sous-groupe B	0,63	= (1 000 / 800) * (1 500 / 3 000)

Corrigé : Chiffres pondérés de l'enquête						
Oui Non Total						
Sous-groupe A	50	450	500			
Sous-groupe B	us-groupe B 450 50 500					
Total 500 500 1 000						

Corrigé : Répartitions des pourcentages pondérés de l'enquête						
Oui Non Total						
Sous-groupe A	10,0 %	90,0 %	100,0 %			
Sous-groupe B 90,0 % 10,0 % 100,0 %						
Total 50,0 % 50,0 % 100,0 %						

11.0 Questionnaire

Le fichier SAFF2002_QuestF.pdf renferme le questionnaire français.

12.0 Cliché d'enregistrement à valeurs univariées

Le fichier SAFF2002_LvCds.pdf renferme le cliché d'enregistrement détaillé à chiffres univariés.